



**VILLE D'UGINE (SAVOIE)**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 SEPTEMBRE 2023**

<p><b>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX</b> EN EXERCICE : 29 PRÉSENTS : 23 REPRESENTES : 06</p> <p><b>DATE DE LA CONVOCATION :</b> 12 septembre 2023</p> <p><b>PUBLICATION SITE INTERNET :</b> 22 septembre 2023</p>	<p><b>Président de séance :</b> M. Franck LOMBARD</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Mme Françoise VIGUET-CARRIN</p> <p><b>Etaient présents :</b> M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, M. Umberto DIMASTROMATTEO, M. Emmanuel LOMBARD, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONNET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, Mme Stéphanie LUSSIANA, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE, Mme Pauline BRESSE, Mme Audine FRECKMANN et M. Benjamin BONNIOT - - BOUCHET.</p> <p><b>Etaient représentés :</b> Madame Catherine CLAVEL ayant donné pouvoir à M. Franck LOMBARD, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET ayant donné pouvoir à Mme Françoise VIGUET-CARRIN, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET ayant donné pouvoir à Mme Sophie BIBAL, Mme Caroline BRULEY ayant donné pouvoir à M. Mustapha HADDOU, M. Michel VARRONI ayant donné pouvoir à Mme Stéphanie LUSSIANA et M. Eric FUSS ayant donné pouvoir à Mme Audine FRECKMANN.</p>
---	--

**Délibération n°31**

**Rapporteur : M. Michel CHEVALLIER**

**Objet : Vente de parcelles issues du legs de M. LALLIER-LAVUILLION Edmond et situées sur la commune de Gilly-sur-Isère à la SAS BCI ou toute société s'y substituant**

Par délibération en date du 18 septembre 2023, la commune d'Ugine a accepté le complément au legs de M. LALLIER-LAVUILLION Edmond portant sur les parcelles cadastrées section A n° 459 (827 m<sup>2</sup>) et section A n° 4634 (2168 m<sup>2</sup>) situées au lieu-dit « Plaine du Chiriac » sur la Commune de Gilly-sur-Isère.

M. LALLIER-LAVUILLON était propriétaire de ces parcelles en indivision ; aussi, il en sera de même pour la Commune.

La SAS BCI représentée par M. BASSO Olivier a fait part aux différents propriétaires indivisaires des parcelles précitées de son intérêt pour leur acquisition au prix de 330 000 €.

La Commune est favorable à cette vente ; elle percevra le montant correspondant à sa quote-part dans l'indivision.

La commission municipale a examiné ce dossier.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Autorise la vente desdites parcelles à la SAS BCI aux conditions susmentionnées,**
- **Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à cette vente.**

Pour copie certifiée conforme et exécutoire  
Pour le Maire,  
Michel Chevallier,  
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20230918-20230918\_DE31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/09/2023

Publication : 22/09/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

